

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BOISSY-SAINT-LEGER
9-11 RUE DE VALENTON
94477 BOISSY ST LEGER CEDEX

eco' pli 67 STRASBOURG PIC 31.08.17 CI0202



7456010600 0000

7456010600 0000

Vos références

Numéro fiscal : 47 64 405 832 242
Référence de l'avis : 17 94 4178784 14

Numéro de propriétaire : 044 +00779P

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0151 PBCGD5
SCI 12 RUE ALLARY

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

2 902,00 €

94039

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.